



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



136^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Buenos Aires, Argentine, 20-24 juin 2005

RÉSOLUTION

CE136.R1

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

LA 136^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant étudié le rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales (document CE136/10, Add. I) ; et

Gardant à l'esprit les dispositions contenues dans les Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales (1995, revues en 2000),

DÉCIDE :

1. D'autoriser la Confédération médicale d'Amérique latine et des Caraïbes (COMFEMEL) à entretenir des relations officielles avec l'OPS, étant entendu que les activités définies dans l'accord seront revues lors de la réunion du Comité permanent des ONG en 2007.

2. De poursuivre les relations officielles entre l'OPS et la Société américaine de microbiologie (ASM), l'Association interaméricaine d'ingénierie sanitaire et environnementale (AIDIS), la Fédération internationale du diabète (IDF), l'Association d'Amérique latine et des Caraïbes des écoles de santé publique (ALAESP), La Fédération latino-américaine de l'industrie pharmaceutique (FIFARMA), la *March of Dimes*, la Pharmacopée des États-Unis (USP), et l'Association mondiale de sexologie (WAS) pour une période de quatre ans.

/..

3. De demander à la Directrice :
 - a) d'informer les ONG respectives des décisions prises par le Comité exécutif ;
 - b) de continuer à développer des relations de travail dynamiques avec les ONG interaméricaines présentant un intérêt pour l'Organisation dans des domaines qui correspondent aux priorités programmatiques que les Organes directeurs ont adoptées pour l'OPS ;
 - c) de continuer à encourager des relations entre les États Membres et les ONG travaillant dans le domaine de la santé.

(Neuvième séance, 24 juin 2005)